

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 19 octobre 2019

Monsieur le Maire de SAINT PAUL SUR YENNE ouvre une enquête publique
A la mairie de SAINT PAUL SUR YENNE chef-lieu 73170 ST PAUL SUR YENNE
DU LUNDI 4 novembre AU MERCREDI 4 décembre 2019 inclus

Révision du Plan Local d'Urbanisme et mise à jour du zonage d'assainissement

Le dossier d'enquête est déposé en mairie et sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête :

- Les mardis, jeudis, samedis (horaires d'ouvertures de la mairie)

Ou les adresser par écrit à l'attention de M. Gabriel REY chargé de la fonction de commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie et ou par mail à l'adresse suivante avec la mention « commissaire enquêteur » :

enquete-publique-1720@registre-dematerialise.fr (concernant la révision du PLU),
enquete-publique-1721@registre-dematerialise.fr (concernant le zonage d'assainissement)

en vue de les annexer aux registres.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de SAINT PAUL SUR YENNE pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- Mardi 5 novembre de 9 heures à 11 heures
- Jeudi 14 novembre de 16 heures à 18 heures
- Samedi 23 novembre de 9 heures à 11 heures
- Mercredi 4 décembre de 15 heures à 17 heures

Le dossier est également consultable sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1720> (concernant la révision du PLU),
<https://www.registre-dematerialise.fr/1721> (concernant le zonage d'assainissement)

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que des informations relatives à cette enquête auprès de Monsieur le Maire de St Paul sur Yenne (04 79 36 81 04 / mairie@stpaulsuryenne.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de St Paul sur Yenne pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés par voie électronique aux adresses suivantes : <https://www.registre-dematerialise.fr/1720> et <https://www.registre-dematerialise.fr/1721>

Au terme de l'enquête, le projet de révision du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement de la commune de St Paul sur Yenne, pourront éventuellement être modifiés et les décisions d'adoption des projets seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête sont contenues dans les dossiers.

